A l’attention de Madame, Monsieur le Directeur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de ------

**SERVICE DROITS DE BASE (Assurance maladie)**

-

-

A -----, le -------

Pour :

Nom/prénom

Adresse

Matricule : - - - -

N° de dossier : - - - -

**Objet : Recours contre refus d’ouverture des droits à l’assurance maladie** (et renvoi vers l’AME)

**Ressortissant UE/EEE/Suisse**

**Erreur d’analyse du droit au séjour légal en France (CREIC)**

Madame, Monsieur,

Nous formons un recours contre votre décision du XXX, indiquant que l’intéressé(e) relève de l’AME.

En effet, l’intéressée est éligible à l’Assurance maladie (et non pas à l’AME) pour les raisons suivantes :

**1. Résidence habituelle en France**

XXX vit en France de façon stable depuis XXXX, au sens de l’article R111-2 du code de la sécurité sociale. ~~Elle/il y a d’ailleurs bénéficié de l’AME, prestation attribuée précisément sur la base de la résidence en France.~~

**2. Ancienneté de présence en France de trois mois**

XXX n’est pas primo-arrivante en France. Elle est résidente depuis plusieurs années. Elle est de surcroit dispensée du délai d’ancienneté de présence de trois en tant que « membre de famille d’un assuré social (son époux/épouse) » sur la base de l’article D160-2 (II. 3°) du Code de la sécurité sociale.

**3. Séjour légal en France**

C’est le point de litige avec votre décision. Manifestement, le Creic n’a pas tenu compte des éléments déjà fournis.

**En effet, XXX, bien que sans emploi, sans ressources « suffisantes » et sans assurance maladie, est en séjour parfaitement légal en France.**

XXX bénéficie d’un droit au séjour en qualité de membre de famille (inactif) d’un européen (son époux/épouse) ayant lui/elle-même acquis un droit au séjour en France (en l’espèce, droit au séjour acquis en qualité de travailleur) :

- 4° de l’article L200- 4 du Ceseda (anciennement : 4° de l’article L121-1 du Ceseda) fondé sur l’article 7. 1 d) de la Directive 2004/38 du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l’Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ~~(ou article 7.2 si XXX a la nationalité d'un État tiers à l’UE/EEE/suisse).~~

- Voir également la fiche de synthèse, diffusée par le ministère (DIHAL) ; [page 1, cas avec astérisque\*]

Nous vous remercions d’intervenir pour que XXX puisse voir ses droits à l’assurance maladie enfin ouverts, ~~sous matricule provisoire, dans l’attente de l’édition d’un NIR par le Sandia~~.

En vous remerciant pour votre implication dans cette situation, recevez, nos sincères salutations.







